

VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015.

L'An Deux Mille Quinze, le jeudi 17 décembre 2015, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 26
P. RIO – D. ATIG – F. OGBI – Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. N'DOMBELE – A. QAROUACH – M. SOILHI – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – C. RENKLICAY – C. MABANZA – C. M' PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : 9
M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR Y. LE BRIAND – M. GAMIETTE REPRÉSENTÉE PAR E. ETE – I. GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR P. RIO – L. HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR D. ATIG – G. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR S. LAATIRISS – Y. ITOUA REPRÉSENTÉE PAR C. TAWAB KEBAY – T. DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. AUBRY – A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI – G. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR S. BENDIAB

ABSENTS EXCUSÉS : 0

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0113 : SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ET LA VILLE DE GRIGNY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, en coordination avec le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité,

Vu la candidature de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne à l'appel à initiatives « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »,

Vu les résultats de l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" en date du 09 février 2015 classant l'EPCI en tant que « territoire en devenir »,

Vu la délibération du Conseil municipal sur le Plan Climat-Air-Énergie Territorial en date du 22 septembre 2015,

Considérant la dissolution de la Communauté d'Agglomération au 31 décembre 2015,

Considérant qu'il convient que la ville puisse dorénavant s'inscrire à son compte dans cette démarche,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,



Délibère, et,

Autorise le Maire à signer tout document permettant de donner suite à la sélection de la ville de Grigny comme territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Philippe RIO

Vote à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 22 DEC. 2015

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2015